

Introduction

Cet ouvrage propose une enquête historique sur la constitution de l'énoncé comme niveau d'analyse pertinent pour les théories linguistiques. Il concerne donc les notions de *proposition*, de *phrase* et de *période*, telles que les a conçues et promues la grammaire générale aux XVII^e et XVIII^e siècles, et s'intéresse aux modalités d'élaboration de leur statut syntaxique, ainsi qu'à la transformation du domaine d'objets de la grammaire qui en a résulté. On comprendra donc que l'*énoncé* de notre titre n'est pas celui des récentes théories de l'énonciation, mais un métaterme auquel nous associons volontairement une définition suffisamment large pour qu'elle nous permette de saisir ce qui, à l'âge classique, se constitue progressivement comme l'objet propre de la syntaxe : un énoncé est une séquence linguistique perçue comme complète, supérieure au mot, et qui forme – au moins intuitivement et empiriquement – une unité de la communication. Les grammaires générales et françaises des XVII^e et XVIII^e siècles se saisissent de l'énoncé, le thématisent et en font la théorie, au moyen d'un réseau terminologique et notionnel associant *proposition*, *phrase*, *période*, unités alternativement conçues comme concurrentes, redondantes ou complémentaires¹.

Il serait confortable de justifier l'intérêt d'une telle étude en donnant à ces réflexions du passé le statut de fondement – injustement oublié – de notre syntaxe moderne. Pourtant rien n'est moins sûr, ou entièrement vrai. Si les théories syntaxiques de la grammaire générale ont effectivement produit des savoirs dont les linguistes d'aujourd'hui sont les héritiers (pensons par exemple à la notion de constituants fonctionnels, à la distinction entre proposition principale et

1 Nous avons fait ce même choix d'*énoncé* comme métaterme pertinent pour la comparaison des théories de l'énoncé dans les traditions linguistiques sanscrite, tamoule, grecque, arabe, latine, française : voir Raby *et al.* (2017).

proposition en sous-ordre, au développement d'une approche pluridimensionnelle pour l'analyse de l'énoncé), le modèle interprétatif de l'activité de langage qui sous-tend et informe ces analyses nous est devenu presque étranger. Pourtant, la péremption ou l'oubli des cadres théoriques n'entraîne pas la disparition de leurs objets : *proposition*, *phrase* et *période* sont toujours présentes dans le champ syntaxique contemporain, alors même que ces catégories ont été construites indépendamment d'un certain nombre d'évidences structurant aujourd'hui notre approche des savoirs sur le langage et les langues, au premier rang desquelles les oppositions écrit/oral, langue/discours, les divisions entre syntaxe, sémantique et pragmatique, voire les partages disciplinaires entre linguistique, logique et philosophie du langage. S'agit-il toujours des mêmes objets ? Si l'on ajoute à cette difficulté le caractère commun de ces catégories, mobilisées par les savoirs de spécialité comme par la culture scolaire, on comprend la méfiance de certains linguistes d'aujourd'hui et leur ambition de remplacer ces notions héritées par des catégories qui auraient la transparence idéale des termes².

Dans ces conditions, pourquoi s'intéresser à l'histoire, déjà ancienne, de ces notions ? On fait ici l'hypothèse que, malgré le caractère technique des notions de *proposition*, *phrase* et *période*, c'est-à-dire leur inscription dans des corps de savoir dont les visées sont empiriques, elles sont comparables aux notions philosophiques dont Sylvain Auroux écrit :

Dans bien des cas, ce qu'il faut considérer comme une notion, c'est un développement, et ce développement n'est pas un donné, mais une construction, parce qu'il n'y a pas un « quelque chose » qui se développe, identique sous la mutabilité du temps. [...]. Pour nombre de notions, l'histoire est tout simplement constitutive, elle est la trame sans quoi leur unité est impensable. (1998, p. XII)

La démarche prioritairement adoptée ici est celle de la reconstruction interne des théories, non par militantisme épistémologique mais parce que l'étude des analyses de l'énoncé élaborées par la grammaire générale supporte – réclame ? – une telle approche. La lecture en série des grammaires générales produites en France entre 1660 et le début du XIX^e siècle convainc rapidement de la forte cohérence du programme mis en œuvre, et du rôle matriciel joué par la *Grammaire générale et raisonnée*. Les infléchissements du projet initial – ils sont nombreux au XVIII^e siècle – n'entament en rien l'impression d'une recherche commune, dialoguée, menée par des grammairiens de haut vol sur le statut des unités d'analyse de l'énoncé : les mêmes formes linguistiques sont constituées en problème pour

2 Les récents débats contestant la pertinence de la notion de *phrase* en linguistique ne sont pas clos. Voir en particulier les dossiers rassemblés dans Charolles, Le Goffic et Morel (2002), Bosredon et Tamba (2003), Van Raemdonck (2008).

la description, et les solutions apportées sont régulièrement soumises à discussion, fussent-elles « vieilles » de plusieurs dizaines d'années. Restituer la circulation des analyses et les réponses souvent implicites d'un texte à l'autre est une condition nécessaire à leur intelligibilité.

Heureusement, ce vaste domaine n'est pas un terrain vierge. Plusieurs études connexes, menées ces quarante dernières années, ont balisé le sujet et ses entours, et mis en évidence la richesse et la complexité des inventions de la grammaire générale, au-delà des textes fondateurs de Port-Royal³. Ces travaux nous autorisent aujourd'hui à proposer des vues tout à la fois synthétiques et attentives au détail des analyses linguistiques, sans en réduire l'interprétation aux déclarations programmatiques des grammairiens-philosophes. L'enquête devrait permettre de réévaluer le rôle historique de la grammaire générale française dans la théorisation de l'énoncé, le développement de la syntaxe de la phrase, et l'extension du domaine d'objets de la grammaire au-delà de l'énoncé minimal. Ses résultats convaincront, on l'espère, que les théories syntaxiques de la grammaire générale ne méritent pas d'être réduites par anticipation à celles de la grammaire scolaire du XIX^e siècle. Les matériaux rassemblés devraient en outre faciliter l'étude de la diffusion de ces théories syntaxiques hors de France, au XVIII^e siècle et au-delà⁴.

La reconstruction dite « interne » de ces théories linguistiques n'implique évidemment pas qu'on les considère indépendamment de leur finalité pratique : l'analyse des énoncés, dans les différentes langues observées. Pour tenir compte de la nature et des exigences du programme de la grammaire générale – et en premier lieu de la contrainte de cohérence entre théorie de l'esprit, logique des idées et interprétation « générale » des formes linguistiques –, nous avons associé les réflexions de nos grammairiens sur l'énoncé à quatre types de problèmes linguistiques récurrents, donnant lieu à un répertoire d'analyses consistant. Au

- 3 On pense particulièrement aux grandes synthèses que sont Chevalier (2006), Auroux (1979 et 1993), Nuchelmans (1980 et 1983), Chervel (1977), Seguin (1993a), Padley (1985), Joly et Stéfanini (1977), Colombat (1999), Bouard (2007) ; également aux études de Dominicy (1984) et Pariente (1985), consacrées aux théories du langage à Port-Royal ; et aux travaux concernant la place de la grammaire générale dans l'Idéologie et les Écoles centrales (Désirat et Hordé 1981 et 1982, Baum 1982, Busse et Trabant 1986). Pour les périodes plus anciennes, de Platon à Abélard, les études rassemblées par Büttgen *et al.* balisent efficacement les divers champs de la représentation de l'énoncé. Pour les prolongements de ces questions jusqu'au XX^e siècle, voir Graffi (2001) et Samain et Sériot (2008).
- 4 Les enquêtes sur la réception des théories syntaxiques de la grammaire générale française en Allemagne, en Italie, en Espagne, existent et se poursuivent depuis les années 1970 : voir entre autres Forsgren (1973 et 1985), Graffi (1998, 2003 et 2009), Kaltz (1980), Schlieben-Lange *et al.* (1989-1994), Spitzl-Dupic (2003a et 2003b), Odoul (2014), Samain (2015), Gómez Asencio (1987), Ridruejo (1997), Sarmiento (1989, 1994 et 2014).

préalable, nous dresserons un rapide état des lieux du traitement grammatical de l'énoncé dans les premières grammaires du français, moins étudiées sous ce rapport que la grammaire latine humaniste contemporaine. Les cinq chapitres de ce livre envisageront successivement :

1) les représentations de l'énoncé dans les grammaires françaises des XVI^e et XVII^e siècles, les lieux et les enjeux de son analyse. Chez les artisans de la grammatisation du français, qui œuvrent dans le cadre la grammaire latine étendue⁵, le traitement de l'énoncé n'occupe le plus souvent qu'une place marginale. La leçon des Modistes ou de Sanctius semble presque oubliée, le domaine de la syntaxe excède rarement celui des règles de concaténation des parties du discours. Pourtant, certaines propriétés de l'énoncé sont alléguées pour rendre compte de l'emploi des modes verbaux et de la conjonction, et tout particulièrement des règles de la ponctuation. Le second temps de ce premier chapitre s'attache aux « noms de l'énoncé » mobilisés par ces grammaires qui forgent le métalangage du vernaculaire (*oraison, sentence, clause, phrase, période, propos, énonciation, proposition*) ;

2) l'analyse des modalités énonciatives. Les énoncés modalisés forment, comme les constructions impersonnelles, les propositions subordonnées, les constructions non verbales ou à verbe non fini, une catégorie problématique mise en évidence par la promotion de la proposition assertive comme contrepartie linguistique de l'opération intellectuelle de jugement. Sur ce point, le type d'analyses avancé par la grammaire générale est étroitement lié à sa conception des relations entre pensée et langage ;

3) les modèles syntaxiques et leurs évolutions. Pour une bonne part, l'analyse de l'énoncé à l'âge classique peut s'interpréter comme le renouvellement de l'ancienne problématique de la relation du mot à l'*oraison* par la construction d'unités intermédiaires, des parties (« logiques » ou « grammaticales ») qu'il faut articuler au tout de l'énoncé. C'est dans ce cadre que se stabilise progressivement la notion de constituant syntaxique, qui est une réponse possible à l'acclimatation grammaticale des termes logiques *sujet* et *attribut*. Dans cette perspective, le problème posé par les constituants périphériques à la relation prédicative est saillant : font-ils partie de l'énoncé, et à quelles conditions ?

4) la subordination, de niveau intra-propositionnel. Cette question s'inscrit dans le prolongement des discussions nourries sur l'analyse de la forme *que*, dont les termes s'installent au XVI^e siècle. L'analyse de cette forme est réinterprétée à Port-Royal à partir de la distinction entre l'opération de conversion du jugement en partie d'une idée, autrement dit d'intégration d'une proposition à un terme,

5 La grammaire latine étendue désigne le format théorique commun, issu de la grammaire latine élémentaire, massivement utilisé à partir de la Renaissance pour la grammatisation des langues modernes (Auroux 1994).

et l'opération de composition des propositions manifestée par l'emploi d'une conjonction à valeur logique. L'histoire du traitement de *que* complétif mérite une attention particulière car elle engage de manière centrale, *via* la distinction entre *incidentes* et *subordonnées*, une réflexion sur les frontières entre subordination intra-syntagmatique et subordination intra-propositionnelle. Elle témoigne également des renouvellements interprétatifs liés, à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, aux essais d'articulation entre genèse des idées et histoire des mots ;

5) l'au-delà de la proposition. L'abondante production de typologies propositionnelles ou phrastiques, dont l'impulsion est donnée par l'article *Construction* rédigé par Dumarsais pour l'*Encyclopédie*, constitue en soi un dossier d'étude, dont les pièces sont rassemblées en annexe de ce livre. Ce sont, en définitive, ces classements qui réalisent pleinement l'inscription de la proposition dans la grammaire. Ce dernier chapitre s'attache particulièrement à la représentation dans ces typologies des relations inter-propositionnelles conçues comme non intégrées, au sens où le résultat de la mise en relation des propositions est autre chose qu'une proposition. Le problème affronté ici est celui de la définition d'un « tout » des grammairiens qui ne soit ni la *proposition composée* des logiciens ni la *période* des rhéteurs.

Le corpus central de cet ouvrage – celui retenu pour les chapitres 2 à 5 – est constitué des principales grammaires générales et apparentées parues entre 1660 et 1817, soit une douzaine d'ouvrages⁶. Il est complété par un ensemble de grammaires du français de la même période, et plusieurs des articles de syntaxe parus dans l'*Encyclopédie* et l'*Encyclopédie méthodique*. Si le débat concernant la périodisation de la grammaire générale semble aujourd'hui clos⁷, il n'est pas pour autant tranché et on gagne à travailler avec des chronologies plus fines, adaptées aux domaines d'objets qu'on se propose d'étudier. Pour les théories de l'énoncé, il est évident que la *Grammaire générale et raisonnée*, qui fait de la proposition un objet commun à la grammaire et à la logique, refonde les principes de l'analyse syntaxique. Il y a là l'inauguration d'un nouveau programme scientifique, unanimement attribué à Port-Royal par les premières histoires de la grammaire générale rédigées à la fin du XVIII^e siècle⁸.

Si nous avons choisi de ne dépasser qu'occasionnellement la borne de 1817, ce n'est pas pour dénier l'intérêt de la réflexion syntaxique portée par les nombreuses grammaires générales du XIX^e siècle (ces grammaires générales « tardives » dont Bourquin 2005 a proposé la recension), mais parce que les reconfigurations disciplinaires liées à l'épisode institutionnel des Écoles centrales et au développement de la grammaire scolaire ont donné lieu en France à la multiplication de

6 Pour le chap. 1, le corpus utilisé est présenté p. 15-16.

7 On en trouvera une bonne synthèse dans Dominicy (1992) et Pariente (1992).

8 Voir Auroux (1980), Raby (2007), Fournier et Raby (2006).

grammaires qui, bien qu'intitulées *générales*, n'assument que partiellement le programme initial de la grammaire générale : la contrainte de prise en compte de la diversité des langues est la plupart du temps minorée au profit exclusif du français⁹. En outre, la diffusion de compilations à succès comme celles de Girault-Duvivier et Napoléon Landais ont contribué à représenter les théories de la grammaire générale comme un assemblage d'opinions contradictoires. Enfin, pour ce qui concerne l'analyse de l'énoncé, on peut soutenir que l'essentiel des problèmes, des concepts et des outils descriptifs est formulé entre la grammaire de Port-Royal et celle de Condillac. Les apports ultérieurs regardent principalement l'enrichissement de la typologie propositionnelle, dont le principe est établi par Dumarsais.

La structure d'ensemble de cette enquête est donc celle de l'étude de cas, qui permet de mettre en perspective, sur le long terme, les solutions avancées par la grammaire générale pour traiter de données construites comme problématiques pour la discipline. La restitution des analyses suit, dans chacun des chapitres, une progression plus thématique que chronologique. Elle essaie, autant que possible, de distinguer les questions auxquelles répondent les théories du passé et celles que nous nous posons aujourd'hui, en privilégiant les premières¹⁰. Cela suppose d'entrer dans le détail de systèmes descriptifs parfois déroutants, à plus forte raison quand le découpage par « cas » les présente de manière fragmentée. Les notes de renvois internes devraient pallier cette difficulté de lecture ; il en va de même des tableaux synthétiques situés en Annexe, qui restituent la cohérence propre aux taxinomies propositionnelles élaborées par chacun des principaux ouvrages. On évite ainsi la succession de monographies qui n'auraient pas saisi la consistance de foyers de réflexion remarquablement denses, pris en tension entre l'exigence de généralité, les revendications des grammairiens praticiens et les exigences de la manuélistion à usage scolaire. Ce sont en effet ces débats, contradictoires et continués, sur les modes de représentation et d'analyse des énoncés simples et complexes qui mettent en évidence la fécondité du programme de la grammaire générale et le constituent pour nous en héritage.

- 9 Dès la fin du XVIII^e siècle, un ouvrage comme la *Grammaire générale analytique* de Domergue (1798) est un bon exemple de cette réduction. De telles grammaires restent « rationnelles » au sens où elles rapportent l'expression linguistique à une théorie de l'entendement, mais elles ne conçoivent plus l'opposition entre *grammaire particulière* et *grammaire générale* comme le fondement d'une approche générale de la diversité des langues (voir Baggioni 1989). Voir Savatovsky (2005) pour une analyse des usages de la grammaire générale dans les programmes scolaires et la formation des enseignants après la fermeture des Écoles centrales.
- 10 C'est le principe méthodologique posé par Pariente (1985, p. 17-48) pour réfuter la lecture chomskyenne de la *Grammaire générale et raisonnée*. Les limites de cette méthode sont discutées dans Dominicy (1984, p. 8-23), Auroux (1987) et Dominicy (1987) – qui propose également une utile revue critique de l'histoire des reconstructions des théories de Port-Royal.